

Charenton-le-Pont

Contrat d'Intérêt National (CIN) sur le secteur « Bercy-Charenton »

24 Novembre 2016



L'élaboration du CIN

Le 15 octobre 2015

Le Premier Ministre a présenté, lors du 3^{ème} Comité Interministériel consacré au Grand Paris et à l'Île-de-France, un nouvel outil visant à faciliter la réalisation des grands secteurs d'aménagement : le CIN

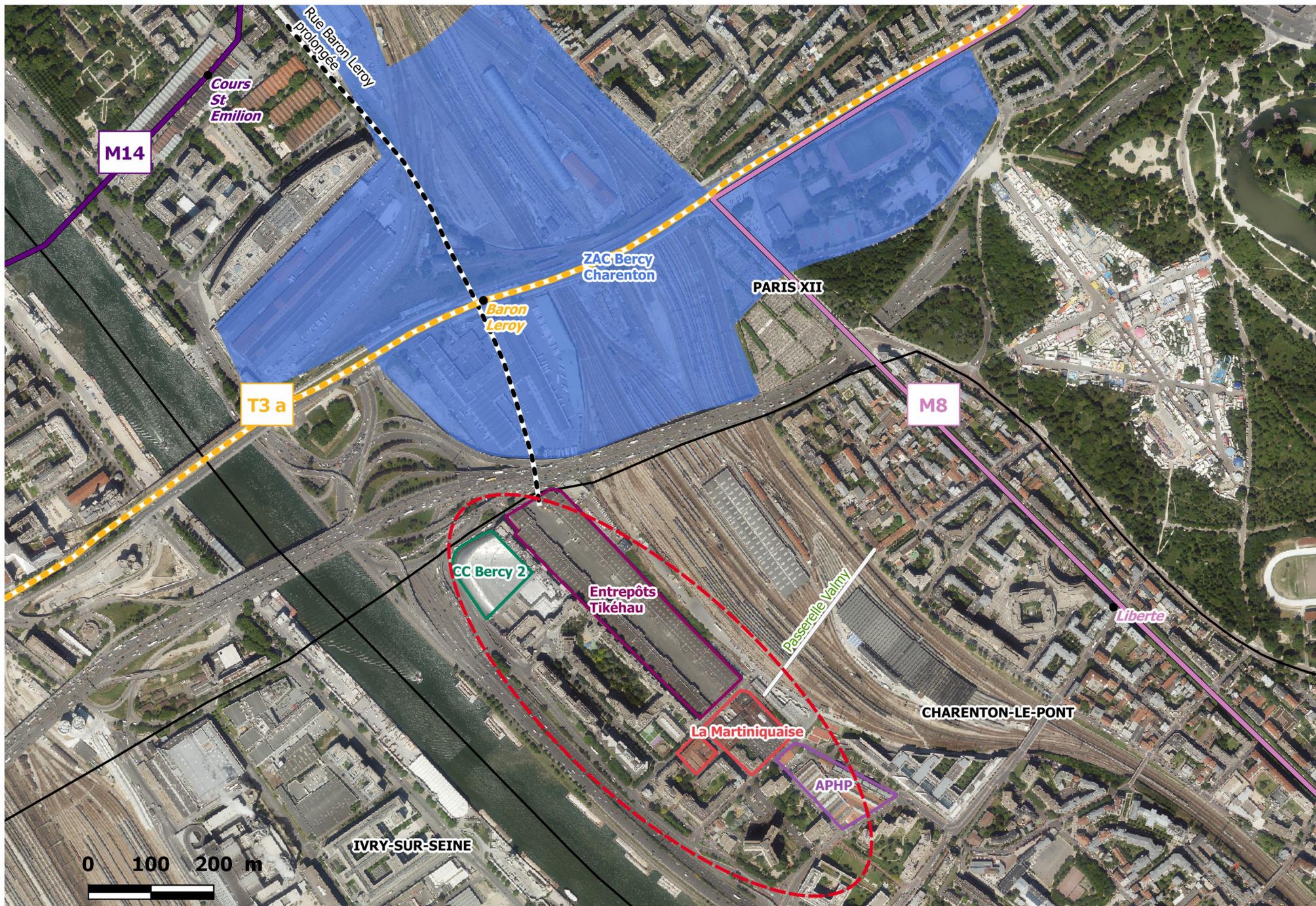
L'atelier territorial du 9 juillet 2015

A l'initiative du Préfet du Val-de-Marne, cet atelier, consacré aux emprises de Charenton-Bercy en limite de Paris, a permis de partager un diagnostic et les enjeux du site, de confirmer la libération à terme du site de l'APHP et la possibilité de dialoguer avec la SNCF.

Le 1^{er} comité de pilotage du 10 juin 2016

Tous les acteurs ont montré leur intérêt pour la démarche permettant un aménagement ambitieux. La ville a souhaité impliquer l'ensemble des acteurs présents sur le territoire du CIN.

Le territoire du CIN



Le contexte

Un secteur de 10 hectares environ avec des atouts et contraintes

- enclavé par des infrastructures de transport majeures,
- à proximité immédiate du bois de Vincennes et de la Seine.

Un territoire élargi marqué par les projets

- Une dynamique sur le secteur Bercy-Charenton parisien qui doit pouvoir dialoguer avec le secteur charentonnais
- Une réflexion importante conduite par le groupe SNCF sur le réseau Sud-Est des gares de Lyon-Bercy, avec des projets ferroviaires à moyen et long termes.

Des opportunités foncières à saisir et des mutations urbaines à accompagner

Les orientations stratégiques du CIN

Partager les contraintes et les opportunités et déterminer les potentialités du secteur

Construire un projet d'aménagement partagé et équilibré

- Désenclaver le site : lien avec le projet urbain de Paris et avec le centre-ville de Charenton-le-Pont
- Développer un projet immobilier avec une programmation mixte : logements, tertiaire, commerces et équipements
- Identifier les potentiels de construction, de développement économique et hôtelier, ainsi que les besoins en équipements publics
- Assurer la cohérence avec le projet parisien

Une mise en œuvre progressive, dès que la valorisation foncière est possible

Un travail étroit entre l'ensemble des parties prenantes publiques et privées associées au CIN

Le suivi et le pilotage du CIN

Les parties prenantes

- L'État, la Ville de Charenton-le-Pont, l'Établissement public territorial Paris-Est-Marne et Bois et Grand Paris Aménagement
- Les partenaires : APHP, SNCF-réseau et mobilité, TLP Acquisition I, TRP Acquisition II, TRP Acquisition DII, La Martiniquaise, Immobilière Carrefour, Ibis et Ibis budget, L'EPFIF, I3F, RLF (Batigère), SNI (Grand Paris Habitat)

Le comité de pilotage

- Composé de l'ensemble des parties prenantes du CIN
- Réunion deux fois par an au minimum
- Missions
 - définir un projet d'aménagement viable
 - accompagner la mise en œuvre du projet

Merci de votre attention

